



Evolution système de rémunération : suppression primes automatique

Par **valouke**, le **18/11/2008** à **09:15**

Bonjour,
Salarié depuis plusieurs années, mon système de rémunération se compose de 12 mois de salaires + 2 mois de primes si objectifs atteints. Ces fameux objectifs ne m'ont été que très rarement définis. J'ai donc touché de façon systématique depuis plus de 3 ans ces 2 mois de primes.
Pour l'année prochaine, mon employeur souhaite revoir mon système de rémunération en supprimant ces primes.
Est-ce légal ?
Quelles sont ses obligations ?
Quelle jurisprudence dois-je évoquer pour m'assurer que mon salaire brut sur 12 mois l'année prochaine soit équivalent à mon salaire brut sur 14 mois de cette année ?
Merci d'avance pour tous les éléments d'information que vous pourrez m'apporter.
Cordialement.
Valouke